



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020 A 18H00

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de FOREZ-EST, légalement convoqué, s'est réuni en séance à huis clos, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Président, en session ordinaire à l'hippodrome de Feurs. Conformément au CGCT, le quorum est atteint.

**Présents :** Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Georges SUZAN, M. Patrick MATHIEU, M. Christian BLANCHARD, M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Marc GALLEY, Mme Mireille GIBERT, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Jean-Pierre TAITE, M. Christian VILAIN, Mme Catherine EYRAUD, M. Laurent THOMAS, Mme Marie-Antoinette BENY, Mme Marie-Anne MALECOT, M. Philippe MIKHAILOFF (Arrivé à 18h15), M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, M. Jean-Luc LAVAL, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, M. Christophe LALLEMAND, Mme Valérie TISSOT, M. Bertrand VALLA, Mme Véronique CHAVEROT

**Pouvoirs :** Mme Catherine PALMIER donne pouvoir à M. Jean-Marc GALLEY ; Mme Maryvonne MOUNIER donne pouvoir à M. Michel NEEL ; M. Frédéric LAFOUGERE donne pouvoir à M. Didier BERNE ; M. Michel BONNAND donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS ; Mme Catherine RIOUX donne pouvoir à M. Bertrand VALLA

**Absent remplacé :** M. Christian DENIS remplacé par Mme Dominique MAUGE (Arrivée à 18h55) ; M. Gérard MONCELON remplacé par M. Robert TISSOT ; M. Bruno CHALAYER remplacé par Mme Estelle VIRIN ; M. Pierre SIMONE remplacé par Mme Béatrice RODRIGUES ; M. Gilbert GRATALOUP remplacé par M. Patrick THIVILLIER (Arrivé à 18h59) ; M. Jean-Luc POYADE remplacé par M. Christophe JAY ; Mme Ghislaine DUPUY remplacé par M. Nicolas REY

**Absent excusé :** M. Sylvain DARDOULLIER

**Absents :** M. Marc RODRIGUE ; M. Jérôme BRUEL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jérôme PIGERON

**Date de la convocation :** 17 septembre 2020

**Date d'affichage du compte rendu :** 1<sup>er</sup> octobre 2020

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18h05 et propose que celle-ci se déroule à huis clos, à l'exception de la presse, conformément à l'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

Le Conseil Communautaire approuve le huis clos et ensuite Monsieur le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 27 juillet 2020 :

*Décision du Conseil Communautaire pour l'approbation du PV du 27 juillet 2020*

POUR : 65	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

**2. Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT :**

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité des conseillers présents Monsieur Jérôme PIGERON comme secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

**3. Vie des assemblées et réglementation :**

**3.1 Représentation dans les commissions thématiques de la CCFE (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :**

**MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Suite au dernier conseil communautaire 15 commissions thématiques ont été constituées. Il a été demandé à chaque maire de proposer des conseillers communautaires ou municipaux pour constituer les dites commissions.

**CONTENU**

Ainsi, il est proposé de désigner au sein des 15 commissions, 25 élus communautaires et/ou municipaux sachant qu'une commune peut présenter un candidat. Il sera également possible que des commissions se réunissent ensemble pour évoquer des thématiques transversales. Ces 15 commissions regrouperont les compétences selon les intitulés suivants et sont constituées par :

**1. Ressources humaines :**

<b>Vice-Présidente</b>	<b>COUBLE Simone</b>	<b>Cleppé</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
RONGERE	Jeanine	Chazelles-sur-Lyon
DARFEUILLE	Marianne	Feurs
SINTES	Christine	Chambéon
PLOTON	Laura	Valeille
SOLA	Valérie	Pouilly-les-Feurs
DUFOUR	Françoise	Balbigny
DA FONTE	Valérie	Saint-Médard-en-Forez
GILLIER	Josselyne	Saint-André-le-Puy
BONNAND	Michel	Veauche
VACHER	Romain	Cleppé
GRATALOUP	Gilbert	Saint-Cyr-de-Valorges
MIOCHE	Laurent	Panissières
JACHEZ	Nadège	Cuzieu
LAVAL	Jean-Luc	Salt-en-Donzy
FLAMAND	Robert	Valeille
MONCELON	Gérard	Néronde

EYRAUD	Catherine	Marclopt
VERNE	Maryline	Saint-Marcel-de-Félines
BENY	Marie-Antoinette	Montrond-les-Bains
POYET TISSOT	Florence	Mizérieux
CONTI	Béatrice	Saint-Cyr-les-Vignes

## 2. Finances - comptabilité :

<b>Vice-Président</b>	<b>VERICEL Pierre</b>	<b>Chazelles-sur-Lyon</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
DARDOULLIER	Sylvain	Avezieux
SAMOUILLER	Elisabeth	Saint-Martin-Lestra
BOUCHARD	Eric	Valeille
TISSEUR	Marc	Pouilly-les-Feurs
LAFFONT	Jacques	Bellegarde-en-Forez
RORY	Dominique	Saint-Jodard
GALLEY	Jean-Marc	Feurs
DUPIN	Gilles	Balbigny
GILLIER	Josselyne	Saint-André-le-Puy
MALMENAIDE	Hubert	Veauce
FAYARD	Pierre	Marclopt
BERNE	Didier	Rozier-en-Donzy
PERCET	Serge	Montrond-les-Bains
DUPUY	Ghislaine	Sainte-Colombe-sur-Gand
GARNIER	Ghislaine	Cuzieu
FARGE	Christiane	Epercieux-Saint-Paul
MEUNIER	Stéphanie	Mizérieux
LAVAL	Jean-Luc	Salt-en-Donzy
DENIS	Bertrand	Saint-Cyr-les-Vignes

### 3. Aménagement du territoire :

<b>Vice-Président</b>	<b>DUBOIS Gérard</b>	<b>Veauce</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
CHAPUIS	Annie	Chazelles-sur-Lyon
MARCEL	Madeleine	Chambéon
CROZIER	Daniel	Saint-Martin-Lestra
VENET	Marie-Louise	Vaileille
BRUYERE	René	Saint-Jodard
MONDESERT	Claude	Feurs
COASSY	Bruno	Sainte-Agathe-en-Donzy
BOULOGNE	Jérôme	Balbigny
ACHARD	Jean	Saint-André-le-Puy
TISSOT	Pascal	Salvizinet
VALLA	Bertrand	Veauce
DOITRAND	Raphael	Marclopt
MARCHAND	Sylvain	Montrond-les-Bains
GOUTAILLER	Katty	Saint-Cyr-de-Valorges
GUILLAUMOND	Monique	Panissières
SIMONE	Pierre	Saint-Barthélémy-Lestra
MARTINON	Fabien	Civens
GRANJON	Vincent	Cuzieu
ORGERET	Timothée	Cottance
NICOLAS	Geneviève	Néronde
OLIVIER	Murielle	Saint-Cyr-les-Vignes

### 4. Economie - Agriculture et commerces :

<b>Vice-Président</b>	<b>DENIS Christian</b>	<b>Montchal</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
PONCHON	Thierry	Chazelles-sur-Lyon
TROTTET	Jérémie	Chambéon

GRANDRIEUX	Yves	Saint-Martin-Lestra
GARDON	François	Valeille
TISSEUR	Marc	Pouilly-les-Feurs
DUREL	Philippe	Saint-Jodard
BUISSON	Valérie	Feurs
RABUT	André	Sainte-Agathe-en-Donzy
DUPIN	Gilles	Balbigny
SERRE	Jean Marc	Salvizinet
BRUYERE	Jean-Pierre	Veauce
DE LEMPS	Jacques	Cottance
BLEIN	Magali	Bellegarde-en-Forez
DENIS	Chantal	Violay
ESPEJO	Jean	Montrond-les-Bains
RECEVEUR	Thierry	Saint-Cyr-de-Valorges
MIOCHE	Laurent	Panissières
PONCET	Edouard	Civens
GRANJON	Vincent	Cuzieu
VELUIRE	Pascal	Epercieux-Saint-Paul
TISSOT	Robert	Néronde
POYADE	Jean-Luc	Saint-Laurent-la-Conche
ALIAGA	Catherine	Bussièrès
COMMEAT	Nathalie	Salt-en-Donzy
BONNIER	Corinne	Saint-Cyr-les-Vignes

**5. Mobilités - transports :**

<b>Vice-Président</b>	<b>DUBOIS Gérard</b>	<b>Veauce</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
BERTHET	Frédéric	Chazelles-sur-Lyon
VERICEL	Géraldine	Valeille
BRUYERE	René	Saint-Jodard

BERNARD	Pascal	Feurs
DECHANDON	Dominique	Veauce
DE LAGET	Cécile	Montrond-les-Bains
FAYE	Sylvie	Panissières
FERRIER	Christophe	Saint-Barthélemy-Lestra
LAFOUGERE	Frédéric	Saint-Marcel-de-Félines
MAITRE	Didier	Salt-en-Donzy
PECHE	Eric	Saint-Cyr-les-Vignes

#### 6. Environnement :

<b>Vice-Président</b>	<b>DUPIN Gilles</b>	<b>Balbigny</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
BOURKAIB	David	Chazelles-sur-Lyon
DEROSIER	Philippe	Valeille
WYWIAL	Mickaël	Pouilly-les-Feurs
CHEYLUS	Arnaud	Saint-Jodard
CONSEILLON	Patricia	Feurs
GAGNAIRE	Bernard	Sainte-Agathe-en-Donzy
TISSEUR	Anthony	Saint-Médard-en-Forez
DEVOUCOUX	Jean-Luc	Saint-André-le-Puy
PILON	Jérôme	Salvizinet
DENIS	Chantal	Violay
SERVY	Sylvain	Rozier-en-Donzy
MALECOT	Marie-Anne	Montrond-les-Bains
LACROIX	Josiane	Cleppé
THIVILLIER	Patrick	Saint-Cyr-de-Valorges
DUCHE	Julien	Poncins
REY	Nicolas	Sainte-Colombe-sur-Gand
BONNET	Philippe	Panissières
SIMONE	Pierre	Saint-Barthélemy-Lestra

DUFOUR	Christiane	Cottance
JAY	Christophe	Saint-Laurent-la-Conche
PECHE	Eric	Saint-Cyr-les-Vignes

**7. Eau - assainissement et GEMAPI :**

<b>Vice-Président</b>	<b>BERNE Didier</b>	<b>Rozier-en-Donzy</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
BERTHOLLET	Marie-Christine	Chazelles-sur-Lyon
RAMBAUD	Christian	Saint-Martin-Lestra
DEROSIER	Philippe	Valeille
TISSEUR	Marc	Pouilly-les-Feurs
MOURAGNE	Mathieu	Feurs
MAUGE	Solange	Sainte-Agathe-en-Donzy
GIRAUD	Patrick	Pinay
DUPIN	Gilles	Balbigny
SIRGUEY	Laure	Saint-Médard-en-Forez
BERCET	Gilles	Veauche
VIVERT	Armand	Essertines-en-Donzy
OULION	Emmanuel	Marclopt
GAY	Arlette	Rozier-en-Donzy
ROCHETTE	Georges	Montrond-les-Bains
TARASCO	Michel	Saint-Cyr-de-Valorges
DUCHE	Julien	Poncins
RAFFIN	Jean Jacques	Sainte-Colombe-sur-Gand
SEON	Olivia	Saint-Barthélémy-Lestra
PALAIS	Jean-Claude	Violay
RASCLE	Jean-François	Cuzieu
SURGET	Eric	Epercieux-Saint-Paul
PERONNET	Jean-Marc	Panissières
COMMEAT	Nathalie	Salt-en-Donzy

DENIS	Georges	Saint-Cyr-les-Vignes
-------	---------	----------------------

**8. Sport - culture et évènementiel :**

<b>Vice-Président</b>	<b>DE LEMPS Jacques</b>	<b>Cottance</b>
<b>Vice-Président</b>	<b>MONCELON Gérard</b>	<b>Néronde</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
PADUANO	Ludovic	Chazelles-sur-Lyon
MAYERE	Philippe	Chambéon
MARGOTAT	Lydie	Vaille
PALMIER	Vincent	Pouilly-les-Feurs
BRETHONNIER	Anthony	Saint-Jodard
VILAIN	Christian	Feurs
COASSY	Bruno	Sainte-Agathe-en-Donzy
PERRIN	Cécile	Balbigny
AUBRY	Valérie	Saint-Médard-en-Forez
LALLEMAND	Christophe	Veauche
OULION	Emmanuel	Marclopt
FORISSIER	Johan	Rozier-en-Donzy
MIKHAILOFF	Philippe	Montrond-les-Bains
GRATALOUP	Gilbert	Saint-Cyr-de-Valorges
DUCHE	Julien	Poncins
GOUGAUD	Jimmy	Saint-Barthélemy-Lestra
COQUARD	Vanessa	Cottance
PLANCHE	Geneviève	Néronde
CHARLE	Jérémy	Mizérieux
MARTEL	Patrick	Salt-en-Donzy
CILLUFO	Jean-Pierre	Saint-Cyr-les-Vignes

**9. Infrastructure - Travaux et Voirie :**

<b>Vice-Président</b>	<b>FLAMAND Robert</b>	<b>Vaille</b>
-----------------------	-----------------------	---------------

<b>Vice-Président</b>	<b>DESHAYES Sébastien</b>	<b>Saint-Médard-en-Forez</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
BERTHOLLET	Marie-Christine	Chazelles-sur-Lyon
CHAVAND	Gilbert	Saint-Martin-Lestra
BOUCHARD	Eric	Valeille
MOURAGNE	Mathieu	Feurs
LOUAT	Roger	Veauche
BAROU	Stéphane	Marclopt
BERNONVILLE	Yves	Rozier-en-Donzy
RODRIGUES	Jacinto	Montrond-les-Bains
GRATALOUP	Gilbert	Saint-Cyr-de-Valorges
FOYATIER	Bernard	Poncins
GONZALEZ	Eric	Panissières
ALLIER	Sébastien	Saint-Marcel-de-Félines
TISSOT	Robert	Néronde
BLEIN	Jacqueline	Saint-Cyr-les-Vignes

**10. Petite enfance, Enfance, Jeunesse :**

<b>Vice-Président</b>	<b>SUZAN Georges</b>	<b>Bussièrès</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
PAILLEUX	Florence	Chazelles-sur-Lyon
SINTES	Christine	Chambéon
VIRICEL	Christelle	Valeille
CHAZELLE	Claire	Saint-Jodard
DELOBELLE	Sylvie	Feurs
MATTANA	Nathalie	Sainte-Agathe-en-Donzy
CHALANCON	Corinne	Pinay
DUFOUR	Françoise	Balbigny
AUBRY	Valérie	Saint-Médard-en-Forez
DUCHENE	Céline	Salvizinet

RIOUX	Catherine	Veauce
PIGERON	Jérôme	Essertines-en-Donzy
RIVOLLIER	Nicole	Rozier-en-Donzy
BENY	Marie-Antoinette	Montrond-les-Bains
VAGINAY	Françoise	Saint-Cyr-de-Valorges
CHEMINAL	Maryline	Poncins
DUPUY	Ghislaine	Sainte-Colombe-sur-Gand
BEFORT	Jean-Marc	Panissières
GARIN	Marie-Claire	Saint-Barthélemy-Lestra
PALMIER	Mireille	Civens
GAUTHIER	Laila	Cuzieu
THOMAS	Evelyne	Saint-Marcel-de-Félines
BURTIN	Aurélié	Epercieux-Saint-Paul
LEBAIL	Christine	Saint-Cyr-les-Vignes

#### 11. Tourisme :

<b>Vice-Président</b>	<b>MOLLARD Christian</b>	<b>Panissières</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
PADUANO	Ludovic	Chazelles-sur-Lyon
MARCEL	Madeleine	Chambéon
GRANDRIEUX	Yves	Saint-Martin-Lestra
VENET	Marie-Louise	Vaille
VERGIAT	Sandrine	Pouilly-les-Feurs
CHEYLUS	Arnaud	Saint-Jodard
POMPORT	Catherine	Feurs
FIORIELLO	Jocelyne	Pinay
DUFOUR	Françoise	Balbigny
THIVILLIER	Sophie	Saint-Médard-en-Forez
TISSOT	Valérie	Veauce
PIGERON	Jérôme	Essertines-en-Donzy
FAYARD	Pierre	Marclopt

BLEIN	Magali	Bellegarde-en-Forez
ESCOFET	Danièle	Violay
BABEL	Anne	Rozier-en-Donzy
MALECOT	Marie-Anne	Montrond-les-Bains
GRATALOUP	Gilbert	Saint-Cyr-de-Valorges
CHEMINAL	Maryline	Poncins
DUSSUD	Grégory	Panissières
RODRIGUES	Béatrice	Saint-Barthélémy-Lestra
PRENAT	Agnès	Epercieux-Saint-Paul
PLANCHE	Geneviève	Néronde
DUCHEZ	Romain	Mizérieux
MARTEL	Patrick	Salt-en-Donzy

## 12. Communication - NTIC :

<b>Vice-Président</b>	<b>GUILLARME Christophe</b>	<b>Civens</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
HATRON	Mickaël	Chazelles-sur-Lyon
ROLLAND	Yann	Vaille
JAY	Caroline	Pouilly-les-Feurs
TRIOMPHE	Christine	Balbigny
DA FONTE	Valérie	Saint-Médard-en-Forez
TISSOT	Pascal	Salvizinet
PIGERON	Jérôme	Essertines-en-Donzy
CHABANNES	Thomas	Montrond-les-Bains
DUCHE	Julien	Poncins
SIMONE	Pierre	Saint-Barthélemy-Lestra
CARRICONDO	David	Saint-Marcel-de-Félines
GILL	Michèle	Mizérieux
PONCET	Romain	Saint-Cyr-les-Vignes

## 13. Emploi - Social et Santé :

<b>Vice-Président</b>	<b>MONCELON Gérard</b>	<b>Néronde</b>
-----------------------	------------------------	----------------

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
MOUNIER	Maryvonne	Chazelles-sur-Lyon
SINTES	Christine	Chambéon
TARDY	Marie-Laure	Saint-Martin-Lestra
CHALANDON	Edith	Vaille
DUMILLIER	Agnès	Pouilly-les-Feurs
TEISSIER	Françoise	Saint-Jodard
MONDESERT	Claude	Feurs
DUFOUR	Françoise	Balbigny
CHANCRIN	Brigitte	Veauche
BENY	Marie-Antoinette	Montrond-les-Bains
RECEVEUR	Thierry	Saint-Cyr-de-Valorges
TERRAILLON	Régine	Panissières
PALMIER	Mireille	Civens
FROGET	Régine	Cottance
REVEL	Evelyne	Néronde
TEJEDOR	Philippe	Mizérieux
GACON	Nelly	Montchal
TISSEUR	Fabienne	Rozier-en-Donzy
BISSAY	Sylvain	Saint-Cyr-les-Vignes

**14. Mutualisation / politiques contractuelles :**

<b>Vice-Présidente</b>	<b>CHAVEROT Véronique</b>	<b>Violay</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
NEEL	Michel	Chazelles-sur-Lyon
FLAMAND	Robert	Vaille
SCHMITT	Olivier	Pinay
OULION	Emmanuel	Marclopt
MOULAGER	Marie-Odile	Montrond-les-Bains
BLANCHARD	Nathalie	Civens

LECLERCQ	Gérard	Cuzieu
COURT	Gilles	Saint-Cyr-les-Vignes

15. Déchets :

<b>Vice-Président</b>	<b>ROCHETTE Georges</b>	<b>Montrond-les-Bains</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
GRANGE	René	Chazelles-sur-Lyon
TROTET	Jérémie	Chambéon
MIRANDON	Frédérique	Saint-Martin-Lestra
CREPIAT	Annie	Vaille
BARJON	Catherine	Pouilly-les-Feurs
REBOUX	Georges	Feurs
PRUD'HOMME	Daniel	Sainte-Agathe-en-Donzy
BONADA	Henri	Pinay
LAMURE	Christophe	Balbigny
TISSOT	Pascal	Salvizinet
BADET	Alexandre	Veauche
VIVERT	Armand	Essertines-en-Donzy
MORETTON	Yvette	Montrond-les-Bains
VACHER	Romain	Cleppé
THIVILLIER	Patrick	Saint-Cyr-de-Valorges
DUCHE	Julien	Poncins
BEFORT	Jean-Marc	Panissières
GARIN	Marie-Claire	Saint-Barthélemy-Lestra
MARTINON	Fabien	Civens
PALAIS	Jean-Claude	Violay
RASCLE	Jean-François	Cuzieu
CREPIAT	Catie	Epercieux-Saint-Paul
LAVAL	Jean-Luc	Salt-en-Donzy
DE PONCINS	Arnaud	Saint-Cyr-les-Vignes

Monsieur le Président remercie les élus pour s'être fortement mobilisés ce qui montre la volonté des uns et des autres pour participer à l'avancée de la CCFE. Ce dernier salue les maires qui ont accepté de mettre à disposition des salles pour réunir les commissions sur l'ensemble du territoire.

### PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de désigner les élus au sein des 15 commissions thématiques suivant les listes ci-dessus.

Décision du conseil communautaire

POUR : 65	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

### 3.2 Désignation des représentants au SYDEMER (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

#### MOTIVATION et OPPORTUNITE

La Communauté de Communes de Forez-Est adhère au SYDEMER pour l'intégralité de son territoire et de ce fait il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux délégués communautaires au sein de cet organisme à savoir 6 délégués titulaires au sein du comité syndical et 6 délégués suppléants. Lors de la séance du conseil communautaire du 27 juillet dernier, 3 titulaires et 3 suppléants avaient été désignés, or les nouveaux statuts n'étaient pas encore adoptés il faut compléter notre liste de représentants.

#### CONTENU

Monsieur le Président propose donc que la communauté de communes soit représentée au sein du SYDEMER par les conseillers communautaires suivants :

- En qualité de titulaires :
  - Monsieur Jean-François RASCLE désigné le 27/07/2020
  - Monsieur Georges ROCHETTE désigné le 27/07/2020
  - Monsieur Julien DUCHE désigné le 27/07/2020
  - Monsieur Gérard DUBOIS à désigner le 23/09/2020
  - Monsieur Christophe GUILLARME à désigner le 23/09/2020
  - Monsieur Sébastien DESHAYES à désigner le 23/09/2020
- En qualité de suppléants :
  - Monsieur Christian BLANCHARD désigné le 27/07/2020
  - Monsieur Pascal TISSOT désigné le 27/07/2020
  - Monsieur Robert FLAMAND désigné le 27/07/2020
  - Monsieur Georges SUZAN à désigner le 23/09/2020
  - Monsieur Gérard MONCELON à désigner le 23/09/2020
  - Madame Véronique CHAVEROT à désigner le 23/09/2020

Il est précisé que les statuts du SYDEMER vont changer (voir point 3.3 de la présente note) et que très prochainement la représentation de la CCFE au sein du SYDEMER sera de 3 titulaires et 3 suppléants comme validé en conseil communautaire le 27 juillet dernier.

### PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Annuler la délibération n°2020.019.27.07 relative à la désignation des représentants au sein du SYDEMER,
- Valider les listes de conseillers communautaires précédemment cités pour représenter la Communauté de Communes de Forez-Est au sein du SYDEMER.

Décision du conseil communautaire

POUR : 65	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

18h15, Monsieur MIKHAILOFF conseiller communautaire de Montrond-les-Bains intègre l'assemblée

### 3.3 Modification des statuts du SYDEMER (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

#### MOTIVATION et OPPORTUNITE

Le SYDEMER prévoit à l'article 7 de ses statuts actuels la désignation de 28 membres délégués, dont 6 délégués représentant la CCFE, nécessitant un quorum de 15 membres pour pouvoir délibérer valablement. Il est constaté de manière récurrente la difficulté d'atteindre ce quorum, entraînant de fait l'obligation de procéder régulièrement à de nouvelles convocations du comité syndical. Le SYDEMER

propose de résoudre ce problème en modifiant ses statuts, tout en conservant la représentativité actuelle des EPCI au sein du syndicat telle qu'elle est définie à l'article 7 des statuts actuels. En outre, les modifications de dénomination des EPCI membres Saint-Etienne Métropole (anciennement Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole) et Loire Forez Agglomération (anciennement Communauté d'Agglomération de Loire Forez) sont intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il convient donc de les prendre en compte.

Il appartient à chacun des EPCI membres du SYDEMER de se prononcer sur ces modifications statutaires.

## **CONTENU**

Les modifications proposées concernent les articles suivants, comme suit :

- La date d'échéance de l'autorisation d'exploiter de l'installation de stockage de Borde Matin, figurant en préambule des statuts, a été prolongée par arrêté préfectoral et est désormais fixée à l'horizon 2053.
- L'article 1 (Création) est modifié ainsi :

« Le syndicat mixte est composé de :

- Saint-Etienne Métropole (SEM)
- Loire Forez Agglomération (LFA)
- Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE)
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)
- Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) »

- L'article 7 (Comité Syndical) est modifié ainsi :

« Le syndicat est administré par un comité syndical composé de membres délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres. Chaque collectivité est représentée par trois délégués titulaires.

Le dernier recensement INSEE (avec population sans double compte) sert de base à la répartition des voix par délégué, pour chaque établissement public. La représentation des membres délégués au comité syndical désignés par les structures adhérentes est déterminée comme suit :

- Deux voix par délégué pour les personnes publiques regroupant moins de 10 000 habitants ;
- Trois voix par délégué pour les personnes publiques regroupant entre 10 000 et moins de 50 000 habitants ;
- Six voix par délégué pour les personnes publiques regroupant entre 50 000 habitants et moins de 100 000 habitants ;
- Huit voix par délégué pour les personnes publiques regroupant au moins 100 000 habitants ;

Il est désigné pour chaque délégué titulaire, dans les mêmes conditions, un délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Les délégués titulaires et leurs suppléants sont élus par leurs assemblées délibérantes, conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Soit :

Il y a lieu de traduire dans les Statuts cette représentation, sur la base de la population légale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- 3 représentants titulaires et 3 suppléants, représentant 24 voix, pour Loire Forez Agglomération – 112 053 habitants
- 3 représentants titulaires et 3 suppléants, représentant 18 voix, pour la Communauté de Communes de Forez-Est – 63 656 habitants
- 3 représentants titulaires et 3 suppléants, représentant 9 voix pour la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais – 35 057 habitants
- 3 représentants titulaires et 3 suppléants, représentant 24 voix pour Saint-Etienne Métropole – 404 503 habitants
- 3 représentants titulaires et 3 suppléants, représentant 9 voix pour la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien – 16 771 habitants

Les délégués sont désignés pour la même durée de mandat que les assemblées dont ils sont issus.

En cas de vacance parmi les délégués, par suite de décès, démission ou toute autre cause, il est pourvu au remplacement dans le délai d'un mois par la collectivité d'origine. »

Tous les autres articles sont inchangés.

## **PROPOSITION**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Actualiser d'abord le préambule portant sur la date d'échéance de l'autorisation d'exploiter de l'installation de stockage de Borde Matin et ensuite l'article 1 portant sur la dénomination des collectivités membres
- Modifier l'article 7 afin d'introduire un mécanisme de vote plural et de fixer à 15 le nombre de délégués, selon le nombre de voix par délégués présentés ci-dessus

Décision du conseil communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

### 3.4 Désignation des représentants au COPIL du GAC (rapporteur Jean-Pierre TAITE) : MOTIVATION et OPPORTUNITE

Les EPCI membres du SYDEMER et le SICTOM Velay Pilat se sont montrés intéressés par le projet d'une passation conjointe d'un contrat relatif à la construction et l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques, et ont accepté de recourir à un contrat de concession de service public pour permettre l'exécution de ce projet. La convention constitutive du groupement a été signée en février 2020 et il convient désormais de choisir les représentants de la communauté de communes pour le COPIL du groupement d'autorités concédantes (GAC).

#### CONTENU

Aux termes de la convention, il est notamment prévu que le coordonnateur du GAC soit Saint Etienne Métropole et qu'afin d'associer pleinement les membres du GAC à la passation et à l'exécution du contrat de concession, la convention prévoit l'intervention d'un comité de pilotage regroupant 2 représentants de chacun des membres. Il appartient à la CCFE de nommer deux représentants au sein du comité de pilotage ainsi que leurs deux suppléants.

#### PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de nommer Messieurs ROCHETTE et DUCHE en tant que représentants de la communauté de communes au sein du comité de pilotage et Messieurs RASCLE et FLAMAND en tant que représentants suppléants de la communauté de communes au sein du comité de pilotage

Décision du conseil communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

### 3.5 Rapport d'activité 2019 de la CCFE (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

#### MOTIVATION et OPPORTUNITE

L'article 5211-39 du CGCT indique que chaque année un EPCI doit se prononcer sur son rapport d'activité.

#### CONTENU

Il est rappelé que le Président de la CCFE adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport d'activité de la Communauté de Communes de Forez-Est pour l'année 2019 est joint à la présente note de synthèse.

#### PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activité de la CCFE pour l'année 2019.
- De prendre acte de la transmission dudit rapport à l'ensemble des communes membres pour information.

Décision du conseil communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Monsieur le président précise que ce rapport d'activité sera consultable sur le site internet de CCFE : [www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr)

### 3.6 Validation du règlement intérieur de la CCFE (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

#### MOTIVATION et OPPORTUNITE

Suite à l'installation du Conseil communautaire de Forez-Est le 10 juillet 2020, il est nécessaire d'établir un règlement intérieur pour la Communauté de Communes de Forez-Est dans les 6 mois qui suivent son installation.

## CONTENU

Le règlement intérieur annexé a fait l'objet d'un temps de travail lors du bureau communautaire du mercredi 2 septembre et du conseil des Maires du mercredi 9 septembre. Suite à ces rencontres, plusieurs retours ont eu lieu pour aboutir à un règlement intérieur qui a fait consensus.

Ce règlement est proche de celui de l'ancien mandat si ce n'est la généralisation de la dématérialisation des convocations, l'information à tous les conseillers municipaux du territoire, le passage de 15 à 25 membres pour les commissions thématiques, les attributions au bureau et l'intégration des crises sanitaires dans la vie des assemblées.

## PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver le règlement intérieur tel que présenté en pièce jointe.

Décision du conseil communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

### 3.7 Désignation pour la commission consultative paritaire dans le domaine de l'énergie du SIEL (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

#### MOTIVATION et OPPORTUNITE

Le 27 juillet dernier Monsieur Pierre SIMONE a été élu VP au sein du SIEL. Cette élection libère une place pour la CCFE au sein de la commission consultative paritaire dans le domaine de l'énergie du SIEL.

## CONTENU

Le Conseil communautaire doit désigner un membre pour remplacer Monsieur Pierre SIMONE au sein de la commission consultative paritaire dans le domaine de l'énergie.

## PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de désigner Monsieur Christophe JAY pour siéger au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie du SIEL

Décision du conseil communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

## 4. Pôle ressources humaines :

### 4.1 Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires (rapporteur Simone COUBLE) :

#### MOTIVATION et OPPORTUNITE

Il est rappelé, au regard que :

- Tous les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;
- Le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;
- Toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ;

Il est indiqué, qu'un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la communauté.

## CONTENU

La présente délibération ne traite que du droit à formation visé par l'article L2123-12 du CGCT à l'exclusion du droit individuel à la formation prévu par l'article L2123-12-1 du même code. Il est proposé que le droit à la formation des conseillers communautaires s'inscrive selon les modalités suivantes :

1° Recensement annuel des besoins en formation :

Le droit à la formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local. Chaque élu choisit les formations qu'il entend suivre dans les orientations suivantes (non exhaustives) :

- Etre en lien avec les compétences de la communauté de communes ;
- Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marché public, démocratie locale, ...) ;

Chaque année, avant le 1<sup>er</sup> mars, les élus communautaires informent le Président des thèmes de formation qu'ils souhaitent suivre et vérifier si des mutualisations ou des stages collectifs sont possibles dans l'hypothèse où plusieurs élus seraient intéressés par une même thématique.

En fonction des crédits disponibles, d'autres demandes pourront être demandées au cours de l'année. Les demandes au Président et à la Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines s'effectuent par écrit, notamment par voie dématérialisée par l'intermédiaire du service ressources humaines ([rh@forez-est.fr](mailto:rh@forez-est.fr)).

Afin de faciliter l'instruction de la demande par le Président et /ou la Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines, les élus communautaires devront accompagner leur demande des pièces justificatives nécessaires : objet de la formation, date, lieu, durée, coût, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation. L'organisme de formation doit obligatoirement être agréé par le ministère de l'intérieur au titre de la formation des élus : à défaut, la demande sera écartée.

## 2° Fixation du montant des dépenses de formation :

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonctions allouées aux élus communautaires. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant. Les dépenses de formation incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit,

Il est proposé que le montant des dépenses de formation des élus soit évalué en fonction des demandes présentées annuellement, sans dépasser 5% maximum par an le montant total des indemnités de fonction allouées aux élus communautaires soit environ 13 000 €/an.

## **PROPOSITION**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Adopter les orientations et modalités ci-dessus en matière de recensement des besoins annuels en formation des élus ;
- Fixer les dépenses annuelles de formation des élus communautaires à un maximum de 5% du montant total annuel des indemnités de fonction allouées aux élus communautaires ;
- Prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté de communes de Forez-Est ainsi que les déplacements et hébergements des élus.

Décision du conseil communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

## **5. Pôle finances :**

### **5.1 Attribution des fonds de concours (rapporteur Pierre VERICEL) :**

#### **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Chaque année conformément au pacte financier et fiscal adopté le 11 juillet 2018 par la CCFE, le conseil communautaire délibère pour attribuer les fonds de concours à certaines communes membres. Il est rappelé que les fonds de concours sont attribués par délibérations concordantes de la communauté de communes et de chaque commune concernée.

Pour les nouveaux conseillers communautaires, Monsieur Pierre VERICEL explique que ces fonds de concours résultent d'un équilibre financier trouvé lors de la fusion en 2017, c'est pourquoi, ils sont localisés sur le territoire d'une seule ex communauté de communes.

#### **CONTENU**

Aux termes de sa délibération du 11 juillet 2018 le conseil communautaire a accueilli le principe de versement de fonds de concours suivants :

CCFF	FC 2018 après pacte	FC 2019 après pacte	FC 2020 après pacte	FC 2021 après pacte	FC 2022 après pacte
Chambéon	10 223	7 667	5 111	2 555	0
Civens	27 604	20 702	13 800	6 898	0
Cleppé	10 853	8 140	5 427	2 714	0
Feurs	195 260	146 445	97 630	48 815	0
Marclopt	11 853	8 889	5 925	2 961	0
Poncins	18 292	13 719	9 146	4 573	0
Pouilly-les-Feurs	22 725	17 044	11 363	5 682	0
Saint-Cyr_les-Vignes	18 537	13 903	9 269	4 635	0
Saint-Laurent-la-Conche	11 261	8 446	5 631	2 816	0
Salt-en-Donzy	9 937	7 453	4 969	2 485	0
Salvizinet	12 017	9 013	6 009	3 005	0
Vailleille	11 054	8 290	5 526	2 762	0
<b>TOTAL COMMUNES ex C</b>	<b>359 616</b>	<b>269 711</b>	<b>179 806</b>	<b>89 901</b>	<b>0</b>

Il est indiqué que tous les justificatifs ont été transmis par les communes de Chambéon, Civens, Cléppé, Marclopt, Saint-Laurent-la-Conche et Salt-en-Donzy pour la demande de fonds de concours au titre de l'année 2020 et que l'examen des pièces et délibérations a été opéré par le service des finances quant à l'éligibilité des demandes.

### PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'attribuer un fonds de concours au titre de l'année 2020 tel rapporté dans le tableau ci-joint et émanant des communes de Chambéon, Civens, Cléppé, Marclopt, Saint-Laurent-la-Conche et Salt-en-Donzy.

Décision du conseil communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

### 5.2 Création de la CIID (rapporteur Pierre VERICEL) :

#### MOTIVATION et OPPORTUNITE

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres (voir point 5.3 ci-dessous).

#### CONTENU

Il est créé une CIID, pour la durée du mandat communautaire, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants en conséquence, la CCFE doit désigner en amont 20 titulaires et 20 suppléants.

### PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de valider la création de la CIID.

Décision du conseil communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

### 5.3 Proposition de commissaires membres de la CIID (rapporteur Pierre VERICEL) :

#### MOTIVATION et OPPORTUNITE

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire dans les EPCI à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

#### CONTENU

Il est demandé d'approuver la liste ci-dessous. :

**LISTE DE CONTRIBUABLES DE FOREZ-EST PROPOSEE AUX SERVICES FISCAUX POUR LA COMPOSITION DE LA CIID (sur proposition des maires)**

n°	civ	CONTRIBUABLES PROPOSES (délibération 23/09/2020) du	adresse	date naissance	rôle impôts
1	M	DUPIN Gilles	BALBIGNY	10/5/55	TH TF
2	M	PICARD Christian	BELLEGARDE-EN-FOREZ	18/9/57	TFPB
3	M	GALLAND David	BUSSIERES	1/1/75	TH TF
4	M	PONCHON Thierry	CHAZELLES/LYON	8/7/63	TH TF
5	M	GRAND Michel	CIVENS	30/6/51	TF
6	M	LECOURT Ivann	CUZIEU	16/11/82	TF
7	M	RICHARD Jean-Marc	EPERCIEUX-ST-PAUL	8/10/54	TH TF
8	M	GALLEY Jean-Marc	SALVIZINET	6/12/58	TH TF
9	Mme	EYRAUD Catherine	MARCLOPT	28/1/60	TH TF
10	M	DENIS Christian	MONTCHAL	5/11/56	TH TF
11	M	PERGA Michel	MONTROND LES BAINS	24/4/52	TH TF
12	M	BRUEL Jérôme	NERVIEUX	28/1/82	TH TF
13	Mme	TERRAILLON Régine	PANISSIERES	1/9/52	TH TF
14	M	TISSEUR Marc	POUILLY-les-FEURS	2/6/59	TH TF
15	M	MICHALET Georges	RIVAS	18/10/57	TH TF
16	M	BERNONVILLE Yves	ROZIER-en-DONZY	4/6/57	TH TF
17	M	JAY Christophe	ST LAURENT LA CONCHE	9/9/74	TH

18	M	GRANDRIEUX Yves	ST MARTIN LESTRA	12/2/56	TH TF
19	M	CHOMAT Jean- Christophe	VEAUCHE	11/7/64	TH TF
20		SERRAILLE Michel	VIOLAY	26/4/45	TF
21	Mme	TRIOMPHE Christine	BALBIGNY	18/4/65	TH
22	M	STURM Robert	BELLEGARDE-EN-FOREZ	7/8/51	TFPB
23	Mme	SINTES Marie- Christine	CHAMBEON	19/7/54	TFPB
24	M	NEEL Michel	CHAZELLES/LYON	28/2/51	TH TF
25	Mme	COUBLE Simone	CLEPPE	21/2/52	TH FB
26	M	DESCOURS Jacques Régis	COTTANCE	28/7/48	TH TF
27	M	PIGERON Jérôme	ESSERTINES-en-DONZY	3/3/74	TH TF
28	M	MONDESERT Claude	FEURS	21/7/48	TH TF
29	M	GAUCHE Lucien	MONTROND LES BAINS	13/5/42	TH TH
30	M	BOTHERON Jean	NERONDE	24/7/46	TH TF
31	M	GIRAUD Patrick	PINAY	8/11/73	TFPB
32	M	CHANEL Claude	ROZIER EN DONZY	20/11/57	TH TF
33	Mme	RODRIGUES Béatrice	ST BARTHELEMY LESTRA	16/1/65	TH
34	M	FESSY Fabrice	ST JODARD	5/12/80	TH TF
35	M	LAFOUGERE Frédéric	ST MARCEL DE FELINES	13/6/70	TH TF
36	M	FAURE Michel	ST MEDARD EN FOREZ	14/11/74	TH FB
37	M	PRUD'HOMME Daniel	STE AGATHE EN DONZY	10/1/57	TH

38	Mme	DUCHENE Céline	SALVIZINET	11/9/81	TH TF
39	M	BOUCHARD Eric	VALEILLE	15/2/61	TH TF
40	M	MANEVY Arlette	VEAUCHE	24/4/53	TH TF

## PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de valider la liste proposée ci-dessus au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Décision du conseil communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

## 6. Pôle ingénierie technique :

### 6.1 Rapport annuel 2019 du service d'élimination des déchets (rapporteur Georges ROCHETTE) :

#### MOTIVATION et OPPORTUNITE

Il est obligatoire de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ; ce rapport est destiné notamment à l'information des usagers.

#### CONTENU

Ce rapport qui doit être présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné est présenté à l'assemblée via un diaporama où sont rappelés les chiffres clefs, les actions menées en 2019 et les perspectives pour 2020. Ledit rapport et l'avis de l'assemblée délibérante doivent ensuite être mis à la disposition du public sur place, au siège de l'EPCI et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le jeudi 10 septembre dernier.

## PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Président rappelle que dans les mois à venir, il faudra trancher le sujet de l'harmonisation de la fiscalité des OM et qu'à ce jour il y a une certitude : une hausse de minimum de 10% de la TEOM et REOM pour 2021 car depuis des années le coût demandé aux usagers n'est pas en concordance avec le coût du service rendu.

Monsieur Jacques LAFFONT fait 3 remarques tout en soulignant le travail des services et notamment celui de Magali GROSSO :

- Concernant l'action des couches lavables évoquée lors de la présentation du rapport, il précise que c'était une action menée entre les services déchets et la petite enfance
- Concernant la collecte des cartons des commerçants : seulement 6 communes sont collectées pour 55 K€ ; ce coût élevé est supporté par tous les habitants de la CCFE
- Concernant le budget, il regrette que rien n'ait été dit sur les recettes

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques LAFFONT pour la précision sur l'action des couches lavables. Au sujet des cartons, il reconnaît qu'à l'avenir il faudra réfléchir pour que le monde « économique » paie le vrai prix. Enfin pour le budget, ce dernier insiste sur les frais fixes des budgets OM et rappelle qu'il va falloir trouver 600 K€ pour 2021.

Monsieur Jacques LAFFONT propose de mettre en place une redevance spéciale (ceci est possible depuis 1993) pour les professionnels distincts de la redevance ménagère.

Madame Véronique CHAVEROT demande à ce que la CCFE crée un diaporama pour présenter les enjeux des déchets auprès des conseils municipaux et des citoyens.

Monsieur le Président pense que c'est un peu tôt mais qu'effectivement une campagne de communication pluriannuelle va être nécessaire pour faire comprendre à toutes et tous les contraintes et les enjeux liés à l'harmonisation de la fiscalité et au tri des déchets. Une rencontre a déjà eu lieu avec une agence de communication indique Monsieur le Président.

*18h55, Madame Dominique MAUGE intègre l'assemblée pour la commune de MONTCHAL*

Monsieur Gilles COURT indique que les réunions liées à la mise en place des conteneurs enterrés et semi-enterrés étaient très intéressantes et instructives et que le fait d'apprendre lors de ce temps d'échanges que la collecte des OM ne représentait que 20% du coût du service des déchets avait surpris les participants et était une information à diffuser largement.

Monsieur Christophe JAY demande si des actions pour réduire les déchets sont menées.

Monsieur le Président répond que oui mais qu'il y a encore beaucoup à faire.

Décision du conseil communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

## **6.2 Avenant n°3 au lot n°4 du marché pré-collecte des déchets ménagers et assimilés (rapporteur Georges ROCHETTE) :**

### **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Le titulaire du lot n°4 souhaite faire bénéficier le service déchets d'un nouveau modèle de conteneur semi-enterré. Il est nécessaire d'acter la fourniture dudit conteneur par la signature d'un avenant avec l'entreprise ESE France, titulaire du lot N°4 du marché.

*18h59, Monsieur Patrick THIVILLIER intègre l'assemblée pour la commune de Saint Cyr de Valorges*

### **CONTENU**

Ce modèle de conteneur est équivalent à celui qui a été chiffré par le titulaire dans le bordereau des prix unitaires. La seule modification porte sur le volume du conteneur (5m<sup>3</sup> au lieu de 4m<sup>3</sup>). Ce changement de volume n'induit pas de hausse tarifaire pour la communauté de communes et ce conteneur semi-enterré concernera les trois flux de déchets, à savoir ordures ménagères, emballages ménagers recyclables et verre.

### **PROPOSITION**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'acter par avenant la fourniture par le titulaire d'un nouveau modèle de conteneur semi-enterré.

Décision du conseil communautaire

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

## **7. Pôle cycle de l'eau :**

### **7.1 Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement Non Collectif (rapporteur Didier BERNE) :**

#### **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Il est obligatoire de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) ; ce rapport destiné notamment à l'information des usagers.

#### **CONTENU**

Ce rapport (voir document en annexe) doit être présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ledit rapport et l'avis de l'assemblée délibérante doivent ensuite être mis à la disposition du public sur place, au siège de l'EPCI et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le jeudi 10 septembre dernier.

#### **PROPOSITION**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de prendre acte de la présentation du rapport du sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif de l'exercice 2019, tel qu'annexé à la note de synthèse.

Décision du conseil communautaire

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Monsieur Georges SUZAN demande un complément d'information sur le taux de conformité de 58% des installations.

Monsieur Didier BERNE le remercie pour cette question et il indique que ce taux est à prendre avec précaution et qu'à l'avenir il risque de chuter pour 3 raisons :

- L'évolution de la législation avec des critères de plus en plus sévères
- Le vieillissement des installations
- Le niveau du contrôle du SIMA COISE qui est plus rigoureux que certains des précédents délégués

Madame Catherine EYRAUD demande si des aides existent pour aider à la mise en conformité des ANC.

Monsieur Didier BERNE précise que pour des aides techniques oui mais que pour des aides financières non.

Monsieur Georges ROCHETTE souligne que l'agence de l'eau ne subventionne plus ces travaux comme avant.

Monsieur le Président indique que l'Etat a fortement ponctionné les finances de l'agence de l'eau et qu'en conséquence les aides disparaissent.

Monsieur Nicolas REY informe l'assemblée que sur son ex communautés de communes, en 2014 (CCBy), il y avait eu des oublis et que des gens n'ont pas profité des aides de l'agence de l'eau et demande si une rétroactivité est possible.

Monsieur le Président est sceptique mais dit qu'il va se renseigner.

**8. Pôle développement territorial :**

**8.1 Vente du tènement DUFFEY à la SCI FA-MOS – Annule et remplace partiellement la délibération n°2020.006.04.03 en date du 4 mars 2020 (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :**

**MOTIVATION et OPPORTUNITE**

La société SCI FA-MOS s'est constituée en avril 2020 pour permettre l'acquisition du tènement artisanal anciennement DUFFEY située au bourg de la commune de Montchal, acquisition validée par le conseil communautaire en date du 04 mars 2020. Il y a lieu d'acter que la parcelle A 62, l'une des parcelles d'accès des bâtis non recensée par erreur dans la délibération du 04 mars 2020, fait partie intégrante du tènement artisanal à céder à la SCI FA-MOS.

**CONTENU**

Le tènement anciennement DUFFEY, situé sur le territoire de la commune de Montchal, comprend désormais :

- Un bâtiment sur deux niveaux d'une surface d'environ 500 m<sup>2</sup>, rénové sur une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée figurant au cadastre sous les références A 1152,
- Un bâtiment rénové d'une surface d'environ 290 m<sup>2</sup> figurant au cadastre sous les références A 1150,
- Un terrain d'une surface d'environ 711 m<sup>2</sup>, transformé sur une grande partie en parking figurant au cadastre sous les références A 1148.
- Un terrain à usage d'accès et de parking d'une surface d'environ 310 m<sup>2</sup>, figurant au cadastre sous les références A 62.

Figurant au cadastre de cette commune sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface
A	1148	Le Bourg	711 m <sup>2</sup>
A	1150	Le Bourg	336 m <sup>2</sup>
A	1152	Le Bourg	273 m <sup>2</sup>
A	62	Le Bourg	310 m <sup>2</sup>

Le prix de vente alors négocié avec la SAS Ets Denis et Fils ou toute autre personne morale destinée à se substituer à elle reste inchangée et est fixée à 180 000,00 € HT sachant que la présente vente est à considérer au titre de l'application du régime normal de TVA et que les droits et frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

## PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Annuler et remplacer les seules dispositions de la délibération n°2020.006.04.03 en date du 04 mars 2020 concernant l'identification des parcelles cadastrées
- Considérer que la cession porte sur les parcelles cadastrées : A 1148 pour une contenance cadastrale de 711 m<sup>2</sup>, A 1150 pour une contenance cadastrale de 336 m<sup>2</sup>, A 1152 pour une contenance cadastrale de 273 m<sup>2</sup>, A 62 pour une contenance cadastrale de 310 m<sup>2</sup>, les autres dispositions de la délibération n°2020.006.04.03 demeurant quant à elles identiques et inchangées.

*Madame Régine TERRAILLON conseiller communautaire pour la Commune de PANISSIERES sort de la salle pour répondre à un appel téléphonique.*

Décision du conseil communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

## 9. Questions diverses

Conseils des Maires :

- Mercredi 30 septembre à 17h à l'hippodrome
- Mercredi 21 octobre à 17h à l'hippodrome

Conseils Communautaires :

- Annulation du conseil du 14 octobre
- Mercredi 4 novembre à 18h à l'hippodrome

## 10. Décisions du président

N°pièce registre	date	objet	contenu	visa SP
136	30/07/2020	Réfection des descentes d'eaux pluviales bâtiment Duffey Montchal	D'approuver et de signer la proposition commerciale de l'entreprise Chambost Jourdan sise route de Cottance 42360 Panissières, pour un montant total hors taxes de 4.151,08 € et de passer commande.	31/07/2020
137	30/07/2020	Location en formule "Hotel d'entreprises" du bureau n°12 de la résidence d'entreprises sise à Chazelles-sur-Lyon au bénéfice de la société dénommée "Collman Solutions"	De mettre en location au profit de la Société dénommée « COLLMAN SOLUTIONS », Société A Responsabilité Limitée, dont le siège social est AMPLEPLUIS (Rhône), La Pierre pour une durée déterminée avec effet rétroactif à compter du 11/04/2020 et pour une période de 12 mois, par bail précaire et dérogoaire le bureau n°12 de la Résidence d'entreprises précitée, d'une superficie de 15,40 m <sup>2</sup> avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 284 € HT / mois dont 70 € de provision pour charges.	31/07/2020
138	30/07/2020	Demande de subvention 2020 DRAC et Région AURA dans le cadre de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture 2019-2021	De solliciter une subvention de 38 000 euros à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des projets artistiques inscrits dans la convention EAC 2020-21. De solliciter l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des projets artistiques inscrits dans la convention EAC 2020-21. De s'engager à majorer l'enveloppe communautaire alors allouée aux Projets 2020 d'éducation aux arts et à la culture inscrits dans la convention EAC 2020-21.	31/07/2020

139	31/07/2020	Signature de la convention annuelle d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional pour l'année 2020 entre la CCFE et l'ARS	D'approuver et de signer entre la CCFE et l'Agence Régionale de Santé la convention d'objectifs et de financement pour la réalisation de l'action : Accueil, diagnostic et orientation des personnes précaires en situation de mal-être	31/07/2020
140	04/08/2020	Avenant n°2 du Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale	Considérant que le Covid-19 n'a pas permis d'organiser le COPIL du Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale comme l'avait prévu la CAF de la Loire au 1er semestre 2020. Considérant que dans ce contexte, un nouvel avenant de prolongation est conclu jusqu'au 31 décembre 2020, Considérant que cette période transitoire sera l'occasion de poursuivre la réflexion sur la faisabilité d'un rapprochement du Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale avec le Schéma des Services aux Familles (SDSF), Décide d'approuver et de signer le projet d'avenant du Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale avec la CAF et les divers partenaires institutionnels.	04/08/2020
141	05/08/2020	Marché de programmation des actions 2020 pour le PLIE du Forez - Coaching emploi	Considérant la volonté de mise en place d'une offre de service adaptée permettant d'accompagner des personnes en situation précaire pour favoriser leur accès ou leur maintien en emploi durable ou en formation. Décide de retenir les propositions techniques et financières de la société FOREZ ENTREPRENDRE, sise 28, Rue Emile Reymond à Andrézieux-Bouthéon (42160) pour un montant estimatif de 10 000 euros H.T.	06/08/2020
142	05/08/2020	Travaux d'entretien du bassin d'incendie de la ZA du Roule à Panissières	Considérant la nécessité de procéder au nettoyage du bassin incendie de la ZA du Roule à Panissières, Considérant les propositions techniques et financières proposées par la société dénommée SAS Nabonnand TP sise 50 Chemin de la Barre 42110 Feurs et ce pour un montant total hors taxes de 5 440 €, Décide d'approuver et de signer la proposition commerciale.	06/08/2020
143	06/08/2020	Servitude de passage au profit de la sci les Eglantines Panissières	Considérant la demande de la SCI les Eglantines, de pouvoir bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées AN 612, AN 896, AN 892 et AP 517 appartenant à la Communauté de Communes de Forez-Est et ce afin de pouvoir évacuer son bois, Décide d'approuver la constitution d'une servitude de passage, sur les parcelles cadastrées AN 612, AN 896, AN 892 et AP 517 au profit de la SCI les Eglantines ou toute personne physique ou morale pouvant se substituer à elle, pour tout véhicule utilisé pour l'évacuation du bois coupé sur la propriété de la SCI Les Eglantines, et exclusivement pour cette raison.	06/08/2020

144	06/08/2020	Demande de subvention FSIL 2020 pour la requalification industrielle du site ex-samro en zone d'activité la grande usine située sur la commune de Balbigny	De solliciter une subvention au titre du FSIL 2020 pour la requalification industrielle du site ex-samro en zone d'activité la grande usine pour un montant de 1.140.538,00 €.	06/08/2020
145	11/08/2020	Location en formule "Hôtel d'entreprises" de l'atelier n°3 de la résidence d'entreprises sise à Chazelles au bénéfice de la société DIGITS	Considérant la demande de Monsieur PIOTEYRY, gérant de l'EURL « DIGITS », dont le siège social est à CHAZELLES SUR LYON (LOIRE), Résidence d'entreprises, ZI de Montfuron, quant à la location en formule hôtel d'entreprises de l'atelier n°3 de la Résidence d'entreprises sise à Chazelles sur Lyon ZI Montfuron, Considérant que ledit atelier n°3 est disponible au sein de cette résidence, De mettre en location au profit de la société dénommée « DIGITS », EURL, dont le siège social est à CHAZELLES SUR LYON (LOIRE), Résidence d'entreprises, ZI de Montfuron pour une durée déterminée à compter du 01/09/2020 et pour une période de 12 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier n°3 de la Résidence d'entreprises précitée, d'une superficie de 89.71 m <sup>2</sup> avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 479€HT/mois dont 60€ de provision pour charges.	11/08/2020
146	12/08/2020	Marché de programmation des actions 2020 pour le PLIE du Forez - Emploi des séniors	Considérant la volonté de mise en place d'une offre de service adaptée permettant d'accompagner des personnes en situation précaire pour favoriser leur accès ou leur maintien en emploi durable ou en formation, Décide de retenir les propositions techniques et financières de la société SAUVEGARDE 42, sise 35, Rue Pierre et Dominique Ponchardier à Saint-Etienne (42100) pour un montant estimatif de 7 547 € H.T.	14/08/2020
147	14/08/2020	Sollicitation du fonds FEADER dans le cadre du site NATURA 2000	Considérant que l'animation du site Natura 2000 : Site à chiroptères des Monts du Matin est assurée par la Communauté de Communes de Forez-Est depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017, alors subrogé dans les droits et obligations de la Communauté de Communes de Balbigny, Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de Forez-Est d'assurer la continuité de l'animation du site Natura 2000 : Site à chiroptères des Monts du Matin en 2021. Décide de valider la continuité de l'animation du site Natura 2000 sur l'année 2021 et de solliciter le fonds FEADER afin d'obtenir la subvention Natura 2000 dans le cadre de l'animation du Site à chiroptères des Monts du Matin d'un montant total de 19 965,10 euros.	17/08/2020

148	28/08/2020	Rattrapages de la collecte sélective en porte à porte non réalisée pendant la fermeture du centre de tri digitale	Considérant la nécessité de mettre en œuvre une collecte sélective en porte-à-porte renforcée pour assurer le déstockage des recyclables (emballages et papiers) triés par les administrés pendant la fermeture du centre de tri de Rillieux-la-Pape, Vu l'impossibilité technique d'assurer un déstockage des recyclables dans le cadre des tournées habituelles après plus d'un mois d'arrêt des collectes sélectives du fait de la fermeture du centre de tri de Rillieux-la-Pape, décide d'approuver et de signer le devis de la Société VEOLIA ONYX ARA sise à LA TALAUDIÈRE (42354), 255 rue Jean Perrin, et ce pour un montant total hors taxes de 10 370,98 € et de passer commande.	01/09/2020
149	01/09/2020	MAPA prestations de service d'assurance avenant n°1 lot n°2 responsabilité civile	Considérant que la cotisation provisionnelle pour l'année 2019 s'élevait à 2165,92 € HT, Considérant que suite à une régularisation de cotisation, il convient de régler la somme complémentaire de 745,29 € HT, vu le lot N°2 « RESPONSABILITE CIVILE » du marché public « PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSURANCE » notifié le 26 juin 2019 à la société dénommée SMACL ASSURANCES dont le siège social est à NIORT (Deux-Sèvres), 141 Avenue Salvador Allende, Décide d'approuver et de signer le projet d'avenant N°2 audit contrat d'assurance.	01/09/2020
150	01/09/2020	MAPA prestations de service d'assurance avenant d'ajustement contractuel lot n°2 responsabilité civile	Considérant que la SMACL est dans l'impossibilité de maintenir les conditions actuelles du contrat d'assurance du fait des sinistres indemnisés jusqu'à ce jour, Considérant que la CCFE a donné son accord sur une majoration du taux de révision de la cotisation à 0,18 % HT de la masse salariale à compter du 1er janvier 2021, Vu le lot N°2 « RESPONSABILITE CIVILE » du marché public « PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSURANCE » notifié le 26 juin 2019 à la société dénommée SMACL ASSURANCES dont le siège social est à NIORT (Deux-Sèvres), 141 Avenue Salvador Allende, Décide d'approuver et de signer le projet d'avenant d'ajustement contractuel audit contrat d'assurance.	01/09/2020
151	04/09/2020	Annule et remplace la décision n°144-2020 Demande de subvention FSIL 2020 pour la requalification industrielle du site ex-samro en zone d'activité la grande usine située sur la commune de Balbigny	De solliciter une subvention au titre du FSIL 2020 pour la requalification industrielle du site ex-samro en zone d'activité la grande usine pour un montant de 500.000,00 €.	04/09/2020

152	07/09/2020	Etude d'approvisionnement en eau pour l'accueil d'entreprises sur la commune de Balbigny	D'approuver et de signer l'offre de la SAS SAFEGE, dont le siège social est à NANTERRE (92022) et ce pour un montant total HT de 6.880,00 € et de passer commande. Dit que les crédits sont prévus au budget principal à l'article 2021 et qu'un premier acompte de 80 % sera réglé à la remise du rapport et le solde à la remise du rapport final après mise au point.	07/09/2020
153	08/09/2020	Déplacement de conteneurs enterrés sur la commune de Saint-Cyr-les-Vignes	D'approuver et de signer le devis de la Société EUROVIA, sise à SAINT-JEAN-BONNEFONDS pour le déplacement de conteneurs enterrés sur Saint-Cyr-les-Vignes et ce pour un montant hors taxes de 10.920,00 €, et de passer commande.	10/09/2020
154	10/09/2020	Réfection d'une façade du bâtiment Forez-Aquatic à Feurs	D'approuver et de signer le devis du LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE COTON, sise 2 Route des remparts 42510 NERONDE quant à la réfection d'une façade du bâtiment Forez Aquatic, sise 2 allée du parc 42110 FEURS, et ce pour un montant toutes taxes comprises de 6.961,72 €, et de passer commande.	11/09/2020
155	11/09/2020	Mise à disposition des installations du centre aquatique intercommunal "Forez Aquatic" au profit de l'Association Départementale des amis et parents d'enfants inadaptés	D'approuver et de signer le projet de convention quant à la mise à disposition et l'utilisation des installations du centre aquatique intercommunal « Forez Aquatic » et ce avec l'association ADAPEI.	11/09/2020
156	11/09/2020	Re engazonnement du parc de la piscine Forez Aquatic à Feurs	D'approuver et de signer le devis de la Société dénommée CONCEPT JARDIN, sise à FEURS quant au ré engazonnement du parc de la piscine Forez Aquatic, et ce pour un montant hors taxe de 11.630,25 €, et de passer commande.	14/09/2020
157	11/09/2020	Relamping de la piscine Forez Aquatic à Feurs	D'approuver et de signer le devis de la Société dénommée REXEL, sise à ANDREZIEUX-BOUTHEON quant au Re lamping de la piscine Forez Aquatic, et ce pour un montant hors taxe de 6.434,20 €, et de passer commande.	14/09/2020
158	16/09/2020	Souscription d'un contrat Dommages ouvrage SMACL Assurances structure enfance famille Montrond-les-Bains	Considérant la volonté de la Communauté de Communes de Forez-Est de souscrire un contrat d'assurance « dommages ouvrage » pour l'opération de construction d'une structure enfance et famille à Montrond Les Bains, décide d'approuver l'offre de la Société dénommée SMACL ASSURANCES, sise à NIORT (79031) 141 Avenue Salvador Allende, quant à la contractualisation « d'une assurance dommages ouvrage », et ce pour un montant provisoire de cotisations de 16 754,50 € H.T. D'approuver et de signer le marché correspondant et de passer commande.	16/09/2020

159	16/09/2020	Convention de reversement à la mission Locale du Forez de la subvention ARS	Considérant que par un courrier en date du 30 juillet 2020, l'ARS a alloué à la CCFE une subvention d'un montant de 33 894 € pour l'année 2020 quant à la mise en œuvre au titre de la programmation du PLIE d'une action dénommée « accueil, diagnostic, aide et orientation des personnes en insertion présentant un état de mal-être ou de souffrance psychique, Considérant qu'il convient ensuite de reverser cette subvention à la Mission Locale du Forez - dans le cadre d'une convention de reversement - qui assure la mise en œuvre opérationnelle et le paiement des psychologues qui interviennent sur cette action, décide d'approuver et de signer la convention.	16/09/2020
160	16/09/2020	Convention d'objectifs et de moyens Mission Locale du Forez	Considérant l'offre de services développée par la Mission Locale du Forez auprès des jeunes de moins de 26 ans sur 32 des 42 communes de la CCFE, considérant le projet de territoire de Forez Est qui vise à renforcer et construire une offre globale de services en direction des jeunes et de leurs familles, décide d'approuver et de signer la convention et de verser la subvention de 53 075 € à la Mission Locale du Forez.	16/09/2020

#### 11. Délibérations du bureau communautaire

date	N°pièce registre	objet	contenu	visa SP
02/09/2020	2020.001.02.09BC	Mise en place du télétravail	Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, décide d'adopter la charte sur le télétravail et ses annexes, et de mettre en œuvre le télétravail régulier et ponctuel à titre expérimental à compter du 2 novembre 2020.	04/09/2020
	2020.002.02.09BC	Adhésion à FIBOIS42	Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, décide de valider l'adhésion à Fibois pour l'année 2020 pour un montant de 904.57 €.	04/09/2020

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 04 novembre 2020 à 18h à l'hippodrome de FEURS.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.

Jean-Pierre TAITE  
Président